Contribution n°124 (Web)

Par

Déposée le 13 octobre 2026 à 16h51

Le projet de cinq éoliennes porté par Éléments à Habloville soulève une question qui dépasse largement celle de la production d'électricité : quel avenir souhaitons-nous pour nos terres agricoles et nos paysages ruraux ?

En effet, derrière les cinq machines de 171,5 mètres se profile une transformation durable du territoire, dont les conséquences méritent d'être appréciées dans leur ensemble, et non à la seule échelle du projet. Le premier impact se situe au niveau des sols. Selon la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le projet mobiliserait plus de 3,7 hectares d'emprises permanentes, comprenant 2 650 m2 de fondations, plus de 10 000 m2 de plateformes et près de 24 500 m2 de chemins créés ou réaménagés. Certes, ces surfaces ne seront pas intégralement bétonnées. Mais fondations, terrassements et compactage modifieront une partie des sols agricoles, avec des conséquences possibles sur l'infiltration des eaux pluviales et le ruissellement.

C'est une question qui prend une importance particulière face à la multiplication des épisodes de sécheresse et aux enjeux de préservation des ressources en eau.

Elle interpelle également au regard des efforts engagés par les collectivités. Depuis 2008, le Département de l'Orne a soutenu la plantation ou la restauration d'environ 500 kilomètres de haies bocagères, notamment pour lutter contre l'érosion des sols et réguler les écoulements.

Comment concilier ces politiques de préservation avec la multiplication d'aménagements industriels susceptibles d'altérer les fonctions naturelles des sols ? Et surtout, quelle évaluation est faite de leurs effets cumulés à l'échelle de notre territoire ? Car le véritable enjeu est bien celui de l'accumulation.
Si une implantation éolienne ne signifie pas la disparition de l'agriculture, cependant les champs se retrouvent progressivement associés à des infrastructures industrielles : fondations massives, plateformes de maintenance, voies d'accès et équipements électriques.

La transformation est surtout visible à une tout autre échelle. Avec des machines dépassant 170 mètres, c'est la silhouette même de nos campagnes qui change.

À mesure que les projets se multiplient, le paysage agricole devient aussi un paysage de production industrielle d'électricité. Cette évolution ne devrait pas être considérée comme anodine. Et ce phénomène est particulièrement sensible dans la plaine d'Argentan.

En effet, l'étude d'impact recense neuf parcs éoliens existants ou projetés, totalisant 45 machines dans un rayon de 20 kilomètres autour d'Habloville. Et la MRAe alerte sur un risque de saturation visuelle : « certaines perspectives patrimoniales d'Écouché-les-Vallées pourraient ainsi réunir dans un même panorama douze mâts appartenant à cinq parcs différents ».

Ces chiffres illustrent une réalité : l'impact d'un nouveau parc ne peut plus être apprécié indépendamment de toutes les installations qui l'entourent. Dans un paysage ouvert, chaque implantation supplémentaire élargit l'emprise visuelle des équipements et contribue à modifier l'identité d'une région dont le caractère rural et agricole constitue une richesse. La question devient alors celle des

limites de cette concentration. À partir de quel seuil la multiplication des éoliennes compromet-elle la qualité des paysages que nous souhaitons transmettre aux générations futures ?

Ce débat mérite mieux qu'une approche projet par projet, où les impacts successifs risquent d'être minimisés parce qu'ils sont examinés séparément.

L'avenir de nos campagnes ne peut se résumer à une succession de décisions d'implantation prises sans véritable appréciation de leurs conséquences cumulées.

Habitante d'Habloville, je considère que la préservation des terres agricoles, des ressources naturelles et de l'identité paysagère de notre territoire doit primer sur cette nouvelle implantation.

Pour ces raisons, j'exprime mon opposition au projet éolien d'Habloville et demande à la commission d'enquête de rendre un avis défavorable.